



PLAN DU TERRITOIRE DE LA PAROISSE DE SAINT REMY

Contenant en totalité la mesure Locale qui est de six
perches pour Arpent, et son
de 221 Arpens 22 perches
et à la mesure de Roy qui est de six
perches pour Arpent, la quantité de

SAVOIR

	Mc ^l Local	Mc ^l de Roy
En Terres Labourables.	254	254
En Prés	283	250
En Vignes	32	30
En Bois	277	226
En Mairies, Présens, Cours, & Jardins.	24	24
En Communautés	98	84
En Champs, Carrières, & Rivières.	20	20
TOTAUX	2217	1852

Le présent plan a été en vue de la Contenance de l'Archevêché
l'Archevêché le 22 Mars 1756, & a été confirmé par l'Archevêque
le 22 Mars 1756, & a été confirmé par l'Archevêque le
22 Mars 1756, & a été confirmé par l'Archevêque le

